

**Bureau des inspecteurs**

**Du second degré**

**2025-2026**

Affaire suivie par :

Josiane LÉVY

IA-IPR de Physique-Chimie

Tél : 06 92 55 22 36

Mél : [Josiane.Levy@ac-reunion.fr](mailto:Josiane.Levy@ac-reunion.fr)

24 Avenue Georges Brassens

CS 71003

97743 ST DENIS CEDEX 9

Saint-Denis, le 05 septembre 2025

Josiane Lévy

à

Mesdames les professeures de physique-chimie,  
Messieurs les professeurs de physique-chimie  
s/c de mesdames et messieurs les chefs d'établissement

**Objet : Lettres de rentrée - Année scolaire 2025-2026**

## **Lettre de rentrée 2025 du collège des IA-IPR**

Le collège des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux de La Réunion souhaite la bienvenue aux personnels d'enseignement et d'éducation, nouvellement nommés dans l'académie, et tient à remercier les équipes pédagogiques et éducatives qui ont œuvré tout au long de l'année 2024-2025 afin de garantir pour chaque élève un parcours de formation et d'accompagnement éducatif réussi. Cette année encore, le collège des IA-IPR s'attachera à accompagner la mise en place des réformes en cours, accompagnera les équipes éducatives dans la mise en œuvre des grands axes de la Circulaire de rentrée ([BOEN 27 du 3 juillet 2025](#)) ainsi que le déploiement du projet stratégique académique, renouvelé à cette rentrée et dont vous pourrez lire la version finale très prochainement sur le site académique.

### **1. La circulaire de rentrée**

La circulaire de rentrée 2025 rappelle combien il est important de veiller à la réussite de tous les élèves et de transmettre les valeurs républicaines, de garantir un cadre sûr et propice aux apprentissages. La lettre insiste aussi sur la nécessité de tenir compte des réalités de terrain et de s'adapter au contextes locaux, préconisation particulièrement adaptée aux spécificités de notre territoire.

Les membres du collège seront particulièrement mobilisés, en tant qu'inspecteurs référents des collèges et des lycées et en tant qu'inspecteurs disciplinaires pour accompagner les équipes dans le déploiement des trois axes retenus cette année :

- Consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves ;
- Bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité ;
- Garantir une école qui protège et qui rassemble.

Il s'agira donc de poursuivre le déploiement du Choc des savoirs, réforme mise en place en 2024-25 avec l'instauration des groupes de besoins en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>. La circulaire insiste sur la nécessité de « constituer des groupes en ciblant des compétences précises », qui évoluent en fonction de la progression choisie et du résultat d'évaluations régulières. Il est donc important de constituer des groupes d'élèves à hétérogénéité contrôlée. En effet, les objectifs et les contenus d'enseignement sont communs à tous les élèves et doivent être atteints en procédant à une différenciation pédagogique pour mieux répondre aux difficultés identifiées dans les différents groupes. Les évaluations nationales de 5<sup>e</sup> seront obligatoires à cette rentrée pour tous les élèves, ce qui donnera aux équipes de français et de mathématiques de précieux indicateurs pour constituer les groupes. Le travail collaboratif engagé entre les équipes pédagogiques permettra le suivi de cohorte d'un cycle à l'autre, ainsi que la construction et la consolidation des apprentissages sur un temps adapté à chaque groupe. Le test de fluence en 5<sup>e</sup> permettra en particulier de poursuivre la remédiation déjà engagée en sixième pour améliorer la fluidité de lecture des élèves les plus fragiles, nécessaire à un bon apprentissage dans toutes les disciplines.

Au lycée, une épreuve anticipée de mathématiques en fin de classe de 1<sup>ère</sup> validera les compétences acquises pour tous les élèves comme cela se fait en français. Par ailleurs, le dernier Bulletin officiel

demande de réactualiser le projet local d'évaluation, point sur lequel nous reviendrons plus loin ([BOEN du 28 août 2025](#)).

Pour accompagner ces mesures et répondre aux besoins de formation des personnels, un plan régional de formation académique (PRAF), guidé par un nouveau schéma directeur pour une période de 5 ans, sera mis en œuvre ([BOEN 25 du 19 juin 2025](#)). Nous vous invitons à vous inscrire aux formations disciplinaires et transversales proposées à l'échelle de l'académie et des établissements scolaires.

## 2. Le Projet Académique

Suite au bilan mené l'année dernière du précédent Projet Stratégique Académique 2021-2025, le recteur a présenté une nouvelle feuille de route pour les années 2025-2029. Le nouveau Projet académique, qui sera publié prochainement, s'inscrit dans une forme de continuité et se structure autour de l'articulation de quatre axes :

- Une école qui inclut.
- Une école, lieu d'acquisition des savoirs fondamentaux.
- Une école offrant un environnement favorable au travail des élèves et des personnes.
- Une école ancrée culturellement dans la société jouant son rôle dans l'Océan Indien.

Ce nouveau projet académique servira donc de boussole aux inspecteurs, aux équipes de direction et aux équipes éducatives pour assurer la réussite de tous les élèves.

Il s'agira notamment de poursuivre le travail engagé autour de l'école inclusive. Nous vous signalons ainsi la mise en place dès la rentrée des Pôles d'Appui à la Scolarité qui seront des espaces de réflexion pédagogiques et que le collège des IA-IPR pourra accompagner.

L'acquisition des savoirs fondamentaux reste également une priorité nationale et académique pour améliorer les conditions d'apprentissages. Il nous faudra donc poursuivre le travail engagé pour renforcer la culture de l'évaluation, veiller à développer une meilleure maîtrise de la littératie et de la numératie.

Enfin, afin que les élèves puissent s'épanouir dans un environnement favorable, le collège des inspecteurs accompagnera les équipes pour améliorer le développement des compétences psychosociales, en lien avec les formations académiques sur ce sujet.

## 3. Les priorités des IA-IPR dans l'accompagnement des équipes et des établissements

- ***Accompagner les établissements et les équipes dans une stratégie de réussite en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>***

Dans le cadre de la réforme en cours au collège et de la mise en place des groupes de besoin en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, des moyens ont été donnés aux établissements pour poursuivre la stratégie de réussite et d'accompagnement des élèves en quatrième et troisième. Il ne s'agit plus de poursuivre les groupes de besoin mais de proposer un accompagnement renforcé, conformément au [décret n° 2025-315 du 4 avril 2025](#). Pour mettre en place cette stratégie, définie dans le guide Éduscol intitulé « [Formaliser une Stratégie de réussite de réussite en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>](#) », les inspecteurs référents accompagneront les établissements dans la mise en place des actions identifiées. Ils se joindront aux équipes pour l'analyse des tests de positionnement et l'élaboration de dispositifs d'aide différenciée, ciblant l'étayage de chaque groupe d'élèves dans ses progrès dans une ou plusieurs compétences prioritaires identifiées. Enfin les inspecteurs disciplinaires seront particulièrement attentifs à interroger les pratiques d'évaluation dans chaque discipline pour répondre au changement majeur que constituent les nouvelles modalités d'évaluation du DNB.

- ***Accompagner la mise en place des nouveaux programmes en lien avec le nouveau socle commun dont la parution est prévue à l'automne.***

À partir de la rentrée 2025, de nouveaux programmes entrent progressivement en vigueur dans plusieurs disciplines (langues vivantes, lettres, mathématiques). Les IA-IPR et les formateurs présenteront ces nouveaux programmes, dès la rentrée et au fil de leur mise en place. Nous vous renvoyons à la communication de chaque discipline pour connaître les modalités des accompagnements qui seront proposés.

- ***Poursuivre le travail engagé sur l'exploitation des tests de positionnement***

L'analyse des résultats des élèves aux tests de positionnement gagne à être généralisée et partagée entre les équipes des enseignants de collèges et des lycées généraux, technologiques et professionnels d'un même secteur : l'identification de priorités communes dans les stratégies pédagogiques adoptées favorise en effet l'efficacité de l'accompagnement d'une cohorte.

- **Accompagner les lycées dans la mise en place du nouveau projet local d'évaluation**

Le [BOEN](#), paru le 28 août, rappelle l'importance du projet local d'évaluation que les équipes de lycée avaient été invitées à mettre en place à la rentrée 2021-2022. Il en redéfinit tout en les précisant les finalités et les modalités de mise en œuvre. Un temps dédié sera ainsi consacré, dans chaque établissement, à l'actualisation éventuelle et au suivi de son projet local d'évaluation. Les inspecteurs référents interviendront pour accompagner les équipes dans ce travail. Des outils seront également mis à disposition des équipes pour construire une évaluation qui garantisse ainsi l'équité et la transparence dans la perspective de l'orientation et de la poursuite d'études des élèves.

- **Généraliser les conseils collèges-lycée**

La mise en place des conseils collèges-lycée, expérimentation mise en place par l'académie depuis trois années, représente un levier afin de consolider la continuité des apprentissages du cycle 4 au lycée. Sa structure de ce dispositif, ses modalités de fonctionnement et ses objectifs en font l'équivalent du conseil écoles-collège pour le cycle 3. Il investit les champs disciplinaires, pédagogiques, didactiques, éducatifs et toutes les dimensions liées à l'orientation.

Le développement des conseils collèges-lycée représente ainsi un outil permettant de mettre en œuvre la stratégie de réussite du cycle 4 au lycée.

Les IA-IPR poursuivront le suivi des conseils collèges-lycée déjà existants et impulseront la mise en place de ce dispositif dans l'ensemble de l'académie.

- **Poursuivre l'évaluation des établissements**

À cette rentrée, nous commençons un nouveau cycle d'évaluation des établissements. Les IA-IPR référents sont habilités à accompagner les établissements qui inaugurent ce nouveau cycle dans l'élaboration des auto-évaluations. Comme chaque année, le collège s'investira également dans les évaluations externes.

Le collège des IA-IPR souhaite à toutes et à tous une excellente année scolaire et vous assure de son écoute.

## Lettre de rentrée disciplinaire

Chères et chers collègues,

C'est avec très grand plaisir que je vous retrouve en cette nouvelle année scolaire.

Tout d'abord, je souhaite la bienvenue aux enseignants qui rejoignent cette académie et à ceux qui débutent dans le métier, stagiaires et contractuels et je ne doute pas que vous leur réserverez le meilleur accueil en ayant à cœur de partager votre expérience. Je ne saurais trop conseiller, plus particulièrement aux personnels débutants, la lecture du [référentiel](#) des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, document support des évaluations et des titularisations déclinant les différents axes de la mission d'un professeur.

Afin de m'engager dans davantage de problématiques je serai accompagnée cette année par une équipe élargie de chargés de mission auprès de l'inspection (CMI), répartis dans les différents bassins de l'académie, dont le rôle consistera à assurer l'accueil des nouveaux personnels contractuels, leur formation *in situ* et d'effectuer des visites d'accompagnement de professeurs.

Il s'agit de :

Anne-Laure Adam-Havé	<a href="mailto:Anne-Laure.Adam-Have@ac-reunion.fr">Anne-Laure.Adam-Have@ac-reunion.fr</a>	Saint-Pierre
Isabelle Carrié	<a href="mailto:isabelle-marie.carrie@ac-reunion.fr">isabelle-marie.carrie@ac-reunion.fr</a>	Saint-André
Alexandrine Maillot	<a href="mailto:Alexandrine.Maillot@ac-reunion.fr">Alexandrine.Maillot@ac-reunion.fr</a>	Sainte-Clotilde
Marie Sinda Poungavanom	<a href="mailto:Marie-Sinda.Poungavanom@ac-reunion.fr">Marie-Sinda.Poungavanom@ac-reunion.fr</a>	Le Port
Karine Moniez- Buttafoghi	<a href="mailto:Karine-Daniele.Moniez@ac-reunion.fr">Karine-Daniele.Moniez@ac-reunion.fr</a>	Le Tampon
Ronan Rannou	<a href="mailto:Ronan.Rannou@ac-reunion.fr">Ronan.Rannou@ac-reunion.fr</a>	Le Port
Éric Roussel	<a href="mailto:eric.roussel@ac-reunion.fr">eric.roussel@ac-reunion.fr</a>	Sainte-Marie
Antoine Verliat	<a href="mailto:antoine.verliat@ac-reunion.fr">antoine.verliat@ac-reunion.fr</a>	Saint-André

William Tellier [william.tellier@ac-reunion.fr](mailto:william.tellier@ac-reunion.fr) et David Thérincourt [David-Pascal.Therincourt@ac-reunion.fr](mailto:David-Pascal.Therincourt@ac-reunion.fr) m'accompagneront dans le dossier des classes de STS ; j'envisage des réunions d'équipe disciplinaire et interdisciplinaire, par spécialité de BTS.

Les examens seront à nouveau en totalité sous mon entière responsabilité et je m'appuierai là-aussi sur des professeurs pour les commissions d'entente et le suivi des corrections : Isabelle Carrié, Éric Roussel, Philippe Barre [philippe.barre@ac-reunion.fr](mailto:philippe.barre@ac-reunion.fr) et Gérald Mercadier [Gerald-Jean.Mercadier@ac-reunion.fr](mailto:Gerald-Jean.Mercadier@ac-reunion.fr)

Madame Cécile Bruyère [cecile.bruyere@igesr.gouv.fr](mailto:cecile.bruyere@igesr.gouv.fr) est l'Inspectrice Générale en charge de la physique-chimie pour notre académie et elle devient à cette rentrée la doyenne du groupe physique-chimie à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

J'axe à nouveau mes priorités annuelles sur la connaissance du « terrain » c'est-à-dire **VOUS** professeurs de collège et de lycée, les élèves, vos besoins respectifs et les contextes d'établissement. C'est ainsi que je débiterai rapidement les rendez-vous de carrière et les réunions d'équipe. Je souhaite également, et dans la mesure du possible, mener des visites d'accompagnement des professeurs en amont de leur premier rendez-vous de carrière (typiquement les professeurs au 5<sup>e</sup> échelon ou à l'échelon 7 ou 8 n'ayant pas bénéficié de cette évaluation) ou au-delà du dernier rendez-vous de carrière dans la perspective d'accéder à la classe exceptionnelle. En effet, ces moments, qu'il s'agisse des rendez-vous de carrière ou des visites d'accompagnement, constituent une opportunité d'échanges privilégiés pour faire le point sur l'ensemble de votre carrière et des évolutions possibles. Les chargés de mission qui vont m'accompagner cette année dans mon exercice professionnel seront amenés à faire des visites d'accompagnement et ainsi à rédiger un rapport de visite versé à votre dossier, sans incidence sur le déroulement de votre carrière.

Les **activités expérimentales** sont au cœur de la formation en physique-chimie et à ce titre elles occupent une place privilégiée au collège comme au lycée, y compris en termes d'évaluation. J'attire toutefois votre attention sur la nécessité d'être très vigilant lors de la pratique d'activités expérimentales : les expériences sont effectuées sous *votre responsabilité*, le risque doit être analysé

et évalué avant toute manipulation, qui, rappelons-le, doit être testée. Il convient de s'assurer au préalable que les consignes de sécurité sont comprises. Je vous recommande de consulter les publications de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Vous pouvez également consulter le site à l'adresse suivante :

<https://culturesciences.chimie.ens.fr/thematiques/chimie-experimentale/securite-en-travaux-pratiques-de-chimie>

Concernant les produits chimiques, les fiches de données de sécurité doivent être régulièrement actualisées et disponibles dans le laboratoire de l'établissement. La bonne tenue du laboratoire de physique-chimie doit faire l'objet d'une vigilance particulière de l'ensemble de l'équipe. La propreté, le rangement et le stockage des produits chimiques doivent être une priorité pour chacun. Des **formations** sur ce thème sont à nouveau proposées au **PRAF 25-26**.

De **nouvelles modalités d'évaluation** du **DNB** sont mises en place pour la session 2026 qui voit la fin du système de notation sur 800 points (400 points d'évaluations terminales, 400 points issus du socle commun de connaissances, de compétences et de culture).

Le diplôme sera délivré, dans la série générale comme dans la série professionnelle, aux candidats ayant obtenu une moyenne finale égale ou supérieure à 10 sur 20. Cette moyenne finale est calculée à partir des notes obtenues aux différentes épreuves terminales et à la note de contrôle continu, égale à la moyenne des moyennes annuelles de toutes les disciplines (toutes au même coefficient) obtenues par les élèves en classe de 3<sup>e</sup> (et non plus à partir des huit composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture). Il n'en demeure pas moins que la validation des compétences de fin de cycle 4 demeure.

Un nouvel équilibre est également instauré entre contrôle continu et épreuves terminales : ces dernières comptent désormais pour 60 % de la note finale (50 % en 2025), tandis que le contrôle continu représente 40 % (50 % jusqu'alors).

Je vous invite à consulter le texte paru au [BOEN](#) du 04 septembre 2025.

Des **clarifications sur l'évaluation au baccalauréat** viennent de paraître : il appartient aux équipes, dans chaque lycée, d'actualiser ou de rédiger un nouveau projet d'évaluation avant les premiers congés de l'année en cours. Il est attendu des équipes qu'elles expriment clairement les choix d'évaluation mis en œuvre, notamment quelles évaluations seront prises en compte dans l'examen. Je vous invite à consulter avec attention la [note de service du 25 août 2025](#) décrivant les objectifs du projet d'évaluation : évaluer dans un rôle certificatif, évaluer dans un rôle informatif (notamment pour l'orientation des élèves). Il s'agit, via ce projet d'évaluation, de renforcer l'égalité de traitement entre les élèves. Les IA-IPR seront pleinement mobilisés sur cette thématique.

**Une réflexion sur les modalités d'évaluation, menée dans le cadre de la formation à public désigné, en collège comme en lycée, vous sera proposée afin d'avoir des pratiques partagées répondant aux objectifs du contrôle continu.**

**Se former** est essentiel, pour faire évoluer ses pratiques, pour échanger, pour mettre à jour ses connaissances. Le plan de formation pour les enseignants du second degré, accessible sur le site de l'académie à l'adresse <https://www.ac-reunion.fr/cycles-specifiques-enseignants-non-enseignants-et-encadrement-2d-127389> vous permettra de choisir parmi différentes propositions à candidature individuelle ; à noter également l'existence de formations vous concernant, incluses dans le PRAF transversal <https://www.ac-reunion.fr/cycles-transversaux-2d-127677>

Toutes les formations sont accessibles dans la limite annuelle de 30 h et pour chacune d'elles votre chef d'établissement émettra un avis. Pour rappel, je vous présenterai ces **formations à candidature individuelle au fil de l'eau**, c'est-à-dire en fonction de la date à laquelle elles sont prévues. Il est conseillé de s'abonner aux actions souhaitées ; d'une part cela me permet de quantifier l'intérêt porté à chacune de ces formations et d'autre part vous êtes ainsi automatiquement destinataire d'une notification comportant un lien de pré-inscription quand la campagne d'inscription est ouverte.

Pour vous abonner il vous suffit d'aller sur la [page disciplinaire du site de l'E AFC](#) et de cliquer sur l'icône "Abonnement" des modules qui vous intéressent ou bien de vous connecter à votre Espace stagiaire sur Sofia-FMO dans "Mon plan de formation individuelle". Vous pouvez également vous abonner en allant sur Sofia-FMO dans votre Espace stagiaire "Mon offre personnalisée ».

Enfin, toutes ces formations ont un format d'une demi-journée et ne doivent pas impacter le face à face pédagogique. Ainsi vous pourrez vous inscrire ou participer à un stage en anticipant votre remplacement ou en proposant des activités éducatives encadrées.

Pour rester dans le cadre de la formation, je me permets de rappeler qu'il vous est possible de suivre les formations préparant aux **concours de recrutement** : nous avons eu cette année de belles réussites dans les deux concours, CAPES interne et agrégation interne comme externe. N'hésitez pas à vous inscrire, même si vous n'êtes pas encore éligible ; en effet, mener de front son service d'enseignement et suivre les séances de la préparation au concours est difficile et il ne faut pas hésiter à penser la réussite sur un temps long.

Pour le CAPES Interne :

La préparation permet à tous les professeurs contractuels de se mettre à niveau disciplinairement et pédagogiquement ;

Responsable de formation Éric Roussel [eric.rousseau@ac-reunion.fr](mailto:eric.rousseau@ac-reunion.fr)

Pour l'Agrégation Interne (**AIPC**) :

La préparation à l'agrégation interne assure une remise à niveau disciplinaire, toujours valorisante et permettant de se présenter au concours externe plus sereinement ;

Responsable de formation Maxime Nagels [maxime.nagels@ac-reunion.fr](mailto:maxime.nagels@ac-reunion.fr)

Notre [site](#) disciplinaire académique a suivi les modifications nécessaires afin d'être conforme aux standards nationaux et je remercie nos webmestres Isabelle Carrié et Éric Roussel ; tous deux vont poursuivre dans cette mission, le site sera progressivement enrichi de ressources. N'hésitez pas à leur faire des propositions d'articles, de ressources ou d'actualités à partager avec l'ensemble des collègues de l'académie.

Éric Roussel reste notre Interlocuteur académique pour le numérique (IAN), vous pouvez le contacter pour tout ce qui relève du numérique [éducatif](#).

Je poursuis dans la mission de Correspondante académique en sciences et technologies (CAST). C'est ainsi que j'échangerai avec vous sur les concours et les manifestations en liens avec les sciences et en premier lieu avec le concours C-Génial et la Fête de la science ; Maxime Nagels [maxime.nagels@ac-reunion.fr](mailto:maxime.nagels@ac-reunion.fr) m'accompagne à nouveau dans cette mission et il gère d'ores et déjà le [site](#) dédié à cette mission.

Avant de clore cette lettre, je tiens à souligner l'importance de **consulter régulièrement sa messagerie professionnelle** ; il ne s'agit pas de répondre dans l'instant à telle ou telle demande ou information, d'autant plus que le droit à la déconnexion doit être pleinement utilisé, mais à se tenir informé des actualités diffusées, notamment quand il s'agit des examens, message pouvant être particulièrement important. Je vous remercie donc de faire cet effort de consultation.

Dans l'attente de vous rencontrer, je reste à votre écoute et je vous souhaite beaucoup de satisfactions dans vos missions et vos contributions à une École pour toutes et tous, sachant conjuguer la réussite scolaire, le bien-être des élèves et le vôtre, leur épanouissement, le développement de leur esprit critique et leur ouverture au monde ; vous pouvez être fières et fiers de contribuer à ces réussites et vous pouvez compter sur mon soutien.



Josiane Lévy  
IA-IPR de physique-chimie